

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DU CNPE BUGEY**

- Le 16 octobre 2018 – CIR Saint-Vulbas -

Véronique Baude remercie les membres de la CLI pour leur présence et excuse les personnes suivantes ;

- Monsieur Charles de la Verpillère, Député de l'Ain,
- Madame Cendra Motin, Députée de l'Isère,
- Monsieur Jean-Joël Spiteri,
- Monsieur Michaud,
- Madame Annie Merle,
- Madame Ariane Pont,
- et bienvenue à Monsieur Oliver Peric qui remplace Monsieur Lorenzo Pogia, du Canton de Genève.

1. La concertation volontaire dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique des centrales 900 MWe

Madame Véronique BAUDE indique que le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire a lancé une concertation publique sur les aspects techniques de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 900 MWe au-delà des 40 ans. Un dossier de présentation élaboré par le Haut Comité en partenariat avec les acteurs en partie représentés ici, à savoir l'ASN, l'IRSN, l'ANCCLI, et EDF est remis à tous les participants.

Le sujet est éminemment d'ordre technique : il ne s'agit pas de discuter de l'intérêt de la prolongation mais de débattre des dispositions proposées par EDF pour améliorer la sûreté des réacteurs nucléaires de 900 MWe au-delà des 40 ans. La concertation se déroule de septembre 2018 à mars 2019. Le Haut Comité a souhaité appuyer son dispositif de concertation locale sur les CLI. L'objectif de cette concertation est d'associer un public le plus large possible aux enjeux et objectifs liés à la poursuite du fonctionnement des réacteurs. Cette démarche est volontaire et inédite mobilise EDF et les principaux acteurs de la sûreté nucléaire (ANCCLI, ASN, IRSN). Huit centrales sont concernées par cette consultation. Deux garantes ont été nommées et sont chargées sur suivi et du bon déroulement de la concertation. Elles ne sont pas présentes ce soir mais Madame Baude a eu l'occasion de s'entretenir avec l'une d'entre elles sur les phases de concertation mises en place.

Le cabinet C&S conseils va assister la cli dans les procédures de concertation. Il sera présent pour l'animation de la réunion publique du 12 novembre et les ateliers programmés en décembre 2018. Pour ces phases, l'ANCCLI assiste aussi la CLI et Véronique BAUDE participera le 7 novembre

prochain à l'assemblée des CLI, avec d'ores et déjà à l'ordre du jour, toute la phase de concertation et les extensions des PPI à 20 km.

Des outils de communication ont aussi été travaillés pour la concertation.

Pour la CLI du Bugey, le programme de concertation est le suivant :

- 6 septembre, lancement de la concertation nationale à Paris
- Aujourd'hui, 16 octobre, information aux membres de la CLI
- 23 octobre, je tiendrai avec les principaux partenaires une conférence de presse de lancement localement. Monsieur le Préfet sera à nos côtés.
- 12 novembre, réunion publique de concertation à Saint-Vulbas
- 19 novembre prochain, ateliers thématiques ouverts à un large public, l'atelier est en cours de construction
- En janvier 2019, sur demande des communes, un questionnaire de concertation sera disponible en mairie. J'invite Mesdames et Messieurs les maires à relayer très largement cette procédure de consultation et les différentes étapes pour appeler la population à se mobiliser. N'hésitez pas à communiquer sur vos sites internet et bulletins municipaux si vous en faites.
- Février 2019 : CLI publique de clôture de concertation.
- Mars 2019 : fin de la concertation

L'actualité de la CLI est extrêmement chargée et pour plus d'infos : <http://concertation.suretenucleaire.fr>

Avez-vous des questions ?

(Sans micro et brouhaha)

Fabrice Venet souhaite savoir quel est l'appareil posé sur la table là-bas ?

Joël Guerry indique que c'est un enregistreur pour enregistrer la séance.

Fabrice Venet souhaite savoir si c'est autorisé en CLI ?

Véronique Baude indique à Monsieur Guerry qu'elle aurait souhaité qu'il demande l'autorisation ou l'en informe avant la séance. Elle rappelle que les compte-rendus n'ont jamais été censurés et qu'aucune remarque particulière n'a été faite sur la rédaction des compte-rendus. Est-ce que cela doit être interprété cela comme un manque de confiance ?

Joël Guerry indique qu'il répond à des demandes de l'association qu'il représente.

Fabrice Venet précise que la politesse serait de demander l'autorisation, d'en avertir la Présidente et de le proposer aux membres de la CLI. Il refuse d'être enregistré, si tel était le cas, il quitterait la salle.

Véronique Baude rappelle que les services du département enregistrent pour rédiger le compte rendu et relater les échanges toujours riches et nourris et que le compte rendu soit fidèle aux débats. Elle va se renseigner sur la réglementation et fera un courrier sur l'autorisation ou non d'enregistrer les débats de la CLI.

2. Les événements significatifs de niveau 1

Pierre Boyer présente deux évènements significatifs de niveau 1 déclarés à l'ASN. Il rappelle que l'échelle permettant de classer ces évènements va de 1 à 7, au niveau international. En France, nous avons aussi le numéro zéro, pour les évènements non-déclarés dans les autres pays.

- **Incident de niveau 1 « Non-respect du fonctionnement des circuits de refroidissement »**

Pour refroidir le matériel nucléaire, il y a le circuit, appelé RRI –Refroidissement Intermédiaire, qui permet de refroidir le matériel nucléaire. Comme c'est un circuit important, il y a un double circuit de refroidissement et les deux circuits doivent fonctionner. Pour refroidir, les circuits ont des échangeurs, et quelques fois ces échangeurs sont encrassés, donc nettoyés, et il faut isoler un des deux circuits RRI. Mais pour toujours garder deux circuits de refroidissements intermédiaires, lorsqu'un des deux est arrêté, c'est le circuit du réacteur d'à côté qui est utilisé. Une vanne s'ouvre et le circuit d'un réacteur est ouvert pour être disponible pour le deuxième réacteur. Pour que ce soit opérationnel, il faut que le circuit utilisé soit disponible. Et au moment où le premier circuit réfrigérant a été isolé, le deuxième circuit avait une source d'alimentation électrique non disponible, en l'occurrence un diesel. Nous ne pouvions donc pas garantir à 100% l'opérabilité de la deuxième voie de refroidissement.

Comme ce n'est pas autorisé, dès que cela a été détecté, les circuits ont été remis en fonctionnement classique pour retrouver deux sources de refroidissement. Puisque ce n'est pas une situation autorisée, nous l'avons immédiatement déclarée à l'autorité de sûreté nucléaire. Et cela fait l'objet d'un évènement significatif de niveau 1, déclaré le 16 août dernier.

Le deuxième évènement déclaré le 12 juin 2018, est plus simple à expliquer. Sur les diesels de secours, des exercices sont régulièrement réalisés. Les diesels sont des sources de production d'électricité autonome au cas où l'on perd l'accès au réseau ou l'alimentation par les réacteurs. Ils servent en dernier recours. Ils nécessitent d'être disponibles à tout moment, même ils ne sont pas utilisés souvent et sont la plupart du temps à l'arrêt. Ils doivent être disponibles rapidement et se mettre en route rapidement lorsqu'il y a besoin. Des tests sont effectués régulièrement. Lors d'un test, un des diesels montre un démarrage trop long. Lors du diagnostic pour comprendre pourquoi ce moteur mettait trop de temps à démarrer, par rapport aux attendus, il a été constaté un desserrage d'une vis sur un des vérins du moteur. Ce desserrage entraîne une vibration. En resserrant la vis, le diesel a retrouvé sa capacité de démarrage normale.

Comme ces moteurs diesels sont importants pour la sûreté et qu'un d'entre eux présentait un temps de démarrage trop long, et non respecté par rapport aux attendus, un évènement significatif de niveau 1 a été de nouveau déclaré à l'ASN, le 12 juin.

Joël Guerry souhaite savoir si un autre incident de niveau 1 s'est déroulé le 2 octobre va être abordé ?

Pierre Boyer rappelle que les évènements sont généralement présentés lorsque l'analyse est terminée. En l'occurrence, la déclaration à l'ASN doit être faite sous 48h. L'analyse est en cours, l'évènement sera abordé dans la prochaine CLI.

3. Thermie du Rhône durant l'été 2018.

Claire Pougard présente, avec un ppt, les conséquences d'une météo très favorable sur l'activité de la centrale.

- L'organisation d'EDF en cas de températures ou conditions climatiques particulières. EDF s'est organisée pour respecter les décisions règlementaires relatives aux rejets, mais aussi garantir la production d'électricité nécessaire au maintien du réseau et la sûreté des

installations. Il y a des organisations mises en place pour anticiper la gestion des températures et la gestion du débit des cours d'eau.

- La réglementation : pour rappel, Bugey a deux sources froides différentes. Pour les réacteurs 4 et 5, le refroidissement se fait par l'air. Pour les réacteurs 2 et 3, c'est un refroidissement par l'eau. Sur le schéma, les calories sont au maximum évacuées vers le Rhône.

Pour la réglementation, il y a deux périodes distinctes. Une période estivale, dans laquelle, l'autorisation d'échauffement est limitée à 5°C et une température avale limitée à 26°C. Les conditions automne-hiver présentent un réchauffement maximal de 7°C et une température avale de 24°C au maximum. Ces valeurs ne sont pas toujours atteintes.

En cas de situation exceptionnelle, sous couvert d'une réquisition du réseau de transport d'électricité, et sous couvert d'avoir arrêté les unités 2 et 3, il est possible d'échauffer le Rhône, de moins de 1°C et de ne pas dépasser la température avale de 27°C.

Pour la situation de l'été 2018, il faisait très chaud, ce que tout le monde a perçu. La température en amont de Bugey, se rapprochant de la température avale autorisée de 26°C. En violet, la courbe montre les maximales autorisées : 26° C l'été, et 24° C à partir du 15 septembre. Aussi, vous pouvez voir les courbes parallèles de température en amont et en aval du Rhône. Aussi, le débit moyen du Rhône, jusqu'en septembre, était en moyenne à 400 mètres cubes par seconde, assez soutenu, dû aux précipitations de l'hiver et du printemps. Ensuite, il y a eu moins d'entrants au niveau du lac Léman, avec peu de précipitations. Cependant, il y a eu très peu de pertes de productions dues aux pertes de débit du Rhône, mais elles étaient plutôt dues aux températures en amont de Bugey.

En histogramme, il y a marqué les pertes de productions. Plus l'histogramme est grand et plus la perte est grande, la perte de production maximum correspond à l'arrêt des réacteurs 2 et 3. Il n'y avait quasi plus d'échauffement de l'eau du Rhône qui rentrait et sortait du circuit de la centrale. Le niveau intermédiaire correspond à l'arrêt d'un réacteur. Cet été, de nombreuses baisses de charges ou l'arrêt d'un ou deux réacteurs ont été réalisés.

EDF n'a jamais fait appel aux conditions exceptionnelles, l'organisation était prête à mettre en œuvre les conditions de réquisitions du réseau d'électricité en cas de besoin, mais cela n'a pas été nécessaire. Les histogrammes représentent 33 jours de production limitée pour correspondre aux rejets réglementaires.

Pour la communication, les membres de la CLI et le grand public ont été mis au courant des arrêts ou baisses de charges sur les périodes tendues de baisses de production ou mise à l'arrêt des réacteurs.

Véronique Baude demande s'il y a des questions sur la présentation ?

Joël Guerry : Apparemment, le premier arrêt pour conditions climatiques était le 15 juillet. Il ne semble pas que l'on ait eu d'information à ce sujet. L'information est arrivée début août. Son interrogation sur les rejets thermiques vient du travail d'analyse sur les projets d'arrêtés des rejets ; il y avait une étude d'impact, dans laquelle il est fait état d'un étiage du Rhône sur quelques jours. Or, pour la troisième année, on se dirige sur un étiage du Rhône qui se prolonge de septembre à début décembre. L'étude d'impact est-elle encore valide dans ces conditions-là ?

Claire Pougard répond que sur l'étude d'impact thermique, on n'a pas pris un nombre de jours à 150 mètres cubes / seconde. On a pris le retour d'expérience des années précédentes pour évaluer l'impact. Or, 2003 est une année où non seulement les températures étaient élevées mais aussi dans une situation d'étiage pendant la période printanière et estivale. Aujourd'hui, l'étude d'impact n'est donc

pas remise en cause. D'autant que dans le cas de cette année, on n'est pas dans une situation d'étiage mais une difficulté liée aux températures en amont du Rhône. Et aujourd'hui, plus la température amont est élevée moins le CNPE est visible dans le réchauffement de l'eau. On est moins visible en termes d'impact que lorsque la température est basse finalement.

Joël Guerry s'interroge sur l'impact sur la faune piscicole ? Du fait des très longs étiages, les rejets d'eau chaude n'ont pas le même impact que lorsque les étiages durent une courte période.

Claire Pougard précise que par rapport au débit bas du Rhône, la centrale n'est pas dans cette configuration. EDF suit la faune piscicole avec quatre campagnes de mesure et de surveillance des populations piscicoles et des paramètres physico-chimiques. Le suivi montre qu'il n'y a pas d'impact perceptible sur l'environnement. Je ne dédouane pas le débit du Rhône, l'étiage, et son fonctionnement par rapport au marnage, mais c'est indépendant par rapport à la centrale.

Louis Gireau souhaite connaître quelles sont les relations avec la Compagnie Nationale du Rhône ? Est-ce la CNR coupe l'eau ?

Claire Pougard répond que la CNR ne peut pas nous couper l'eau pour des raisons de sûreté des installations donc on a toujours de l'eau. La quantité d'eau n'est pas un problème, c'est la température amont qui l'est.

Louis Gireau rajoute qu'il voit pendant l'été des baisses de débit, et le lendemain, ça descend. Il habite au bord du Rhône et voit bien que le dimanche le Rhône baisse !

Claire Pougard confirme que le débit du Rhône baisse le dimanche, mais le débit minimum est de 150 mètres cubes d'eau par seconde, ce qui est le minimum pour faire fonctionner nos installations. Par contre, en cas de variation, si on passe à 250 mètres cubes d'eau par seconde à 150, en termes d'échauffement du Rhône, ce n'est pas le même échauffement. La dilution n'est en effet pas la même. Par contre, en aucun cas le débit ne remet en cause le fonctionnement de nos installations.

Louis Gireau souhaite savoir si la centrale demande à la CNR de lâcher de l'eau quand il y a obligation d'arrêter la centrale ?

Claire Pougard répond que non car l'exigence d'Edf correspond à la garantie du débit pour la sûreté de l'installation.

Joël Guerry n'a pas eu ma réponse concernant la première information de la CLI suite à l'arrêt de la centrale ?

Véronique Baude va regarder.

4. Avis de l'ASN concernant la modification du périmètre INB de Bugey

Olivier Veyret annonce que l'ASN a publié, cet été, un avis sur le projet de décret visant à modifier le périmètre des installations nucléaires de base (INB). C'est un sujet de mécanique administrative. Il définit le périmètre de base de la centrale sur lequel l'ASN est compétent. L'ASN contrôle la centrale du Bugey mais tout sur la centrale. Il n'y a qu'un périmètre réduit. EDF a souhaité le modifier suite à un guide de l'ASN et a émis un avis suite au projet de décret. Il s'agira d'un décret ministériel. Cyril Bernardé va présenter ce qu'il en est.

Cyril Bernardé commente des cartes. Il y a trois INB modifiées, sur Bugey, que je vais vous présenter : l'INB 45 qui correspond à Bugey 1 en démantèlement. Les réacteurs 2 et 3 constituent

l'INB 78 et les réacteurs 4 et 5 constituent l'INB 89. Ce sont bien les périmètres de ces trois INB qui font l'objet de modifications.

Il y a deux autres INB sur Bugey : l'INB n°102, qui correspond à un magasin interrégional d'entreposage de combustible 9 et l'INB 173 que vous connaissez puisqu'il s'agit d'ICEDA. Ces deux dernières INB ne sont pas concernées par la modification de périmètre.

Il présente la cartographie des modifications. En violet, le trait pointillé, c'est l'INB 89, avec les réacteurs et leurs bâtiments combustibles, la salle des machines, les tours aéro-réfrigérantes, les autres locaux (magasin de combustible...). L'INB 78, en pointillés verts, avec les réacteurs 2 et 3 et l'ensemble des bâtiments associés, et le carré rouge, ce sont les diesels d'ultime secours, quasiment achevés. Pour l'INB 45, on retrouve le réacteur 1, les bureaux et ateliers, la station de déminéralisation commune au site mais qui date de Bugey 1. La petite enclave correspond au magasin interrégional, dont le périmètre n'est pas modifié.

Pourquoi procède-t-on à cette modification ? Parce que les dispositions post-Fukushima entraînent des constructions, dont certaines sont hors des périmètres INB actuels, bien que dans le périmètre de la centrale. Il y a trois types de modifications post-Fukushima : les diesels d'ultime secours (dans l'emprise du périmètre INB 78), le refroidissement ultime (emprise INB 78 ou 89) et vous avez des sources froides ultimes, ce sont des forages en nappe, permettant de refroidir en ultime secours. Ce sont les carrés verts. Deux sont dans l'INB 89 et un dernier, refroidissement ultime du réacteur 4, qui se trouve hors périmètre, de l'INB. L'objectif est de l'englober dans le périmètre pour que l'ASN puisse être compétent dans le contrôle de cette installation.

On modifie donc pour intégrer le puit de pompage du réacteur n°4 qui était hors champ du périmètre, mais aussi pour appliquer un guide de l'ASN. Cela n'a pas de valeur réglementaire, c'est non opposable à l'exploitant, mais ça a l'avantage d'harmoniser les pratiques sur les installations nucléaires de base en France, exploitées EDF ou non. L'idée est d'avoir une pratique homogène dans la définition d'un périmètre INB. Elle définit un certain nombre de recommandations, notamment le fait d'intégrer dans un périmètre INB les seuils émergés, les canaux de rejets, les stations multi paramètres, les piézomètres réglementaires ou les stations de surveillance atmosphériques qui se situent aux points cardinaux du sites ou en clôture du site. C'est un ensemble de réglementations, émises dans le cadre du guide. EDF lors de la présentation du dossier pour le puit de pompage, a également intégré toutes les recommandations du guide ASN. Si bien que l'on intègre plusieurs nouvelles choses dans les INB 45. 78 et 89.

Le cadre réglementaire : ce qui réglemente les périmètres INB, ce sont les décrets d'autorisation de création (DAC), et pour Bugey 1, il y a aussi le décret d'autorisation de démantèlement. Dans ces documents, parfois très anciens, il y a les plans. Ils définissent les périmètres INB. L'objet est donc de modifier le décret, pour ce faire on prend un nouveau décret. L'ASN émet un avis sur la modification de décret, mais c'est le ministre qui le signe. EDF a déposé son dossier auprès du ministère, qui l'a transmis à l'ASN, et un avis est émis par l'ASN pour le projet de décret.

Il va y avoir trois décrets modificatifs pour chacun des trois périmètres : 45, 78 et 89.

La procédure est un peu longue, elle a commencé en 2016, et a suivi plusieurs étapes, en juin 2018, l'ASN était prête, mais avec le changement de ministre, il y a un décalage dans l'agenda. Aujourd'hui, c'est en attente de signature au ministère.

Voici un petit zoom INB par INB, commençons par la plus ancienne, la 45. En rouge, l'ancien tracé, en bleu, la nouvelle emprise. Le petit carré rouge, c'était l'ancienne station de pompage de Bugey 1. Ça a été démolie, il y a eu une sorte de retour à la nature de cet endroit, et on sort cette zone du périmètre INB, l'ASN n'a plus compétence, puisqu'on est revenu au « terrain d'origine ». Le nouveau périmètre est un peu plus large puisqu'il englobe les balises en bordure de terrain. Par commodité, on a ici, suivi la clôture du site, sans objet particulier.

Pour l'INB 78, c'est un peu plus compliqué. On retrouve ici les réacteurs 2 et 3.

5. Exercice national nucléaire – janvier 2019

Mme la Sous-Préfète donne une information sur l'exercice national nucléaire qui aura lieu le 23 et 24 janvier 2019. Il associe les exploitants, les autorités de sûretés, les experts techniques et les préfetures qui sont chargées de l'information, de l'alerte et de la gestion de crise. Monsieur Arvers responsable du Bureau de Gestion Locale de Crise à la préfeture apporte des précisions sur cet exercice.

Pierre-Antoine Arvers : Effectivement, un exercice national nucléaire vient à la suite du dernier qui avait eu lieu en 2014 sur le département. Cela ne signifie pas qu'entre temps il n'y a pas eu d'exercice sur la thématique du nucléaire sur le Département. Il y en a un réalisé annuellement, avec EDF et les partenaires. Cet exercice s'intègre dans un ensemble de 5 exercices nationaux nucléaires réalisés en interministériel. Dans le processus de révision du plan particulier d'intervention (PPI), cela implique un nouveau périmètre et de nouvelles mesures d'évacuation dans le rayon de 5 km, il faut profiter de cet exercice pour tester ce nouveau périmètre en exercice, dans l'ensemble des services, autant les services habituels de la gestion de crise, que les services départementaux d'incendie et de secours, les services de gendarmerie, les liens que l'on peut avoir avec les homologues de l'Isère. Il s'agira de tester des nouveautés, tester l'alerte aux communes du périmètre, aux entreprises du PIPA. On va en profiter pour intégrer le nouveau périmètre, ne pas être sur un exercice de terrain où on pourrait être sur une pédagogie de l'échec, où on testerait des processus qui sont en train d'être écrits mais qui ne sont pas encore assimilés, mais on va pouvoir profiter de cet exercice cadre pour tester la version projet du PPI, tester la coordination entre les cellules de crises de l'Ain et de l'Isère, approfondir l'information et la communication vis-à-vis des élus, du public et du parc industriel de la plaine de l'Ain.

Joël Guerry fait remarquer que le test sera réalisé dans l'Ain et l'Isère, mais le nouveau PPI intègre le Rhône aussi, qu'en est-il ?

Pierre-Antoine Arvers : Alors il va être possible de tester aussi une alerte sur le périmètre de 20 km. Ce qui semble le principal dans le test, ce n'est pas tant l'extension à 20 km que l'on développera après, mais la phase d'évacuation immédiate dans un périmètre de 5 km dû à un accident à cinétique rapide et rejet long, avec une phase d'évacuation immédiate qui est la vraie nouveauté de ce PPI, et l'on veut se saisir de cela pour travailler en coordination avec le 38.

Philippe Osvepian attire l'attention sur le fait que plusieurs fois dans cette assemblée, il a évoqué la construction d'un pont supplémentaire. Il pense que l'exercice va mettre en évidence que le pont serait nécessaire, pas seulement pour le confort des municipalités traversées par les camions comme Loyettes, où il faut quasiment 15 minutes pour traverser le village le matin. Dans le cadre de l'exercice, avec l'évacuation à 5 km, toute une population supplémentaire va être concernée par l'évacuation. Or, si on s'en tient au visuel présenté sur un risque de débordement d'un barrage, si toutefois il devait y avoir une évacuation à faire dans ce cadre aussi, la seule issue qui resterait

praticable, serait le pont de Loyettes, celui de Lagnieu étant interdit à certains poids-lourds. Donc il attire l'attention, ce n'est plus seulement un confort, mais aussi une exigence de sûreté.

Il salue aussi l'arrivée de la lettre d'information de la CLI n°1 et a vu que ses remarques ont été prises en compte sur la rédaction.

Alain Daudriat rajoute que, sur le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Romain-de-Jalionas, il est prévu un faisceau sur un futur éventuel pont sachant qu'il y a en effet un réel problème de circulation.

Frédéric Mosneron-Dupin aimerait des précisions sur les communes concernées dans le périmètre de 5 km ? Les maires sont-ils au courant. Au-delà de 5 km, on n'entend parler de rien ? Il n'a pas bien cerné l'impact concret pour les communes.

Pierre-Antoine Arvers : Pour l'exercice, il se sait pas quelle est étendue exacte. Cependant, lors de la réunion de lancement de l'exercice, vendredi dernier, il a été demandé à ce que cette phase d'évacuation directe à 360° soit jouée. Les maires des communes des 5km ont tous été conviés, et celles qui souhaitaient avoir de l'information l'ont eue, et tout le monde recevra le compte-rendu. Pour les autres, il y aura une alerte, avec pourquoi pas le déclenchement du plan de sauvegarde. Tout cela est en cadre, sans action réelle de déclenchement sur le terrain. A l'heure actuelle, sans connaissance du scénario piloté par l'IRSN, et par EDF, il ne peut pas vous répondre pour les communes impactées. S'il y a une demande particulière, il peut la reporter à l'IRSN et EDF pour avertir les communes de l'exercice.

Joël Guerry : Si on parle d'une évacuation dans les 5 km, cela signifie que dans l'exercice, vous envisagez l'évacuation complète de la plaine de l'Ain et des entreprises, avec l'impact économique que ça pourrait avoir.

Pierre-Antoine Arvers répète qu'il s'agit d'un exercice cadre, qui se joue au niveau des cellules de crise, avec une simulation des actions attendues. Mais effectivement, la réception de l'alerte des 180 entreprises du PIPA et des 4 sites Seveso qui sont dedans, sont ce que l'on veut tester pendant l'exercice. Ce n'est pas vraiment nouveau pour eux, mais l'exercice n'a jamais été poussé jusqu'à ce point-là et on veut profiter de l'exercice pour le faire.

Un comité de pilotage va réunir les différents groupes de travail à ce sujet, d'ici l'exercice, mais sachant que le plus gros du travail relève du scénario, il n'y aura pas forcément de nouvelle grosse réunion à ce sujet comme ça a été le cas vendredi dernier.

Elise Moureau voudrait juste revenir sur le nombre d'habitants concernés par l'exercice.

Véronique Baude lui demande de se présenter.

Elise Moureau est journaliste à Médiacité.

Véronique Baude lui rappelle qu'elle lui avait demandé de ne pas poser de question lors de la CLI. Elle n'est pas autorisée à en poser parce qu'elle n'est pas membre de la CLI. Elle lui répondra après.

Joël Guerry : Dans un certain nombre de CLI, lorsqu'il y a un exercice comme ça, il y a des représentants des différents collèges de la CLI qui sont amenés à participer au comité de suivi. Est-ce que ce sera le cas ?

Véronique Baude répond qu'elle a été invitée à participer vendredi dernier à la réunion de présentation de l'exercice et que n'ayant pas pu m'y rendre, Monsieur Courtois était présent. Le compte-rendu qui sera fait par la Préfecture pourra être envoyé à l'ensemble des membres de la CLI.

6. L'avancement de la révision du Plan Particulier d'Intervention

Mme la Sous-Préfète rappelle que le PPI a souvent été à l'ordre du jour des précédentes CLI. Le périmètre va passer à 20 km et l'avancement et le calendrier de réalisation sont présentés.

Pierre-Antoine Arvers fait un point de contexte. Le Plan Particulier d'Intervention vise à l'alerte et la protection des populations qui se situent hors du site en cas d'accident ou d'incident nucléaire. Ce n'est pas le plan d'urgence interne de l'exploitant qui vise à mettre en sécurité les personnes présentes sur le site. Il vise à mettre en sécurité les riverains, et ne concerne pas les mesures post-urgences de confinement ou d'évacuer des personnes après les accidents. Il pourrait y avoir des mesures post-accident de prises telles que des mesures de restriction de venue sur certains territoires, ou de restriction de consommation qui sont dans la phase post-accidentelle, prévue dans un autre dispositif.

La version en vigueur, de 2014, concerne un périmètre de 10 km. Il y a deux phases, une phase de 2 km, qui correspond à un accident à cinétique rapide, c'est-à-dire avec des effets significatifs en moins de six heures. Dans ce cas, on a un confinement en phase réflexe, sur trois communes. Et le périmètre de 10 km, avec une phase concertée. Grâce aux balises fixes d'EDF ou par des balises mobiles de l'IRSN ou des Services d'Incendie et de Secours, on pourrait décider de prendre des mesures sur le périmètre de 10km, sans forcément être à 360°. C'est le plan prévu aujourd'hui.

La version en projet rajoute une troisième phase. Cela concerne un périmètre de 20km pour l'étendue globale du plan, une phase de 2 km qui ne bouge pas, dans le cadre d'un incident de cinétique rapide avec un rejet court et le confinement. Une phase immédiate de 5km, cinétique rapide, effet en moins de 6h et effets longs nécessitant l'évacuation à 360°. Et puis la phase concertée qui était de 10km est étendue à 20km pour un rejet à cinétique lente mais rejet long. La carte résume les phases.

Quelles sont les mesures prises pour la phase réflexe ? Un système d'automates d'alertes déclenché par le CNPE à la demande du Préfet ou directement en cas d'accident de grande ampleur. Cela implique le confinement, et éventuellement sur demande du Préfet ou de l'IRSN, la prise de comprimé d'iode, qui permet de saturer la glande thyroïde en iode radioactif et donc éviter le développement de cancer de la thyroïde.

La nouvelle phase est celle d'évacuation immédiate, dans les 5km. Pour chaque commune (3 dans l'Ain et 7 dans l'Isère), ont été identifiés des centres d'accueil et de regroupement, chaque commune en a un identifié. L'accord des communes qui reçoivent a évidemment été demandé. Les personnes seraient emmenées vers des centres d'accueil et de regroupement des communes et charge ensuite, suivant le nombre de personnes évacuées d'activer le plan communal de sauvegarde de la commune d'accueil et de pouvoir héberger le nombre de personnes de la commune évacuée.

Cela concerne trois communes sur le Département de l'Ain, qui ont été identifiées : Bourg-En-Bresse, Hauteville-Lompnes, Oyonnax, et le travail d'identification est en cours de finalisation dans l'Isère, avec la nuance qu'ils ont aussi à identifier des communes d'accueil pour d'autres CNPE pour ne pas se retrouver dépourvus si par malheur il y avait plusieurs incidents sur plusieurs centrales.

La conséquence de l'élargissement du périmètre à 20 km, quel est-il ? Les communes qui rentrent dans le périmètre auront l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde, ce qui est la déclinaison de l'organisation réponse à la sécurité civile qui est faite au niveau départemental par le Préfet, elle

doit être déclinée au niveau de la commune. Elle est obligatoire pour certaine, pour les autres on dit plutôt qu'elle est indispensable aussi. En tout cas, les communes de 10 à 20 km, seront obligées de rédiger ce plan communal de sauvegarde et de réfléchir à des lieux d'hébergements ou d'évacuation des personnes. Il y aura aussi des distributions préventives de comprimés d'iode dans le périmètre de 10 à 20 km. A l'heure actuelle, tous les habitants de 0 à 10 km autour de la centrale ont eu la possibilité de récupérer des comprimés d'iode, ce sera étendu fin 2019 début 2020. Il y aura aussi une sensibilisation des habitants et une question se posera : la représentativité des élus à la CLI, qui sera sur le bureau du Conseil Départemental.

Dans cette phase de 20 km, que peut-on avoir dedans ? Une mise à l'abri, du confinement, une consigne de prise de comprimé d'iode, une restriction de consommation alimentaire, pour éviter d'ingérer du lait ou des produits contaminés. C'est un retour d'expérience de Fukushima. Il peut aussi y avoir de l'évacuation ou de la mise en place de périmètre de sécurité. Pourquoi on dit que c'est une phase concertée ? Parce que cela va se dérouler après expertise, faite par les balises de mesure, d'EDF, de l'IRSN, ou du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui nous diront sur quel périmètre précis doivent être déclenchées les mesures, selon la météorologie, selon le sens du vent, selon les rejets, il y aura plus ou moins de périmètres à évacuer. Il y a un peu plus de temps parce que la cinétique est lente, et que les 5 km seront déjà évacués préventivement. Mais, on aura le temps de prendre la décision d'élargir les mesures. Cela ne veut pas dire qu'une commune qui n'est pas dans le périmètre du plan ne pourra pas être évacuée si elle est sur le chemin du rejet, c'est juste qu'il y a eu une extension à 20 km qui est dans la fourchette moyenne des préconisations de l'AIEA.

Sur le calendrier, enfin, avant décembre 2018, la finalisation de l'identification des centres de regroupements isérois pour les 5 km et l'envoi aux services d'organisation de la réponse de la sécurité civile et à l'exploitant pour avis. Le 23 et 24 janvier, on va pouvoir tester en interne ce projet de plan pour voir si les mesures dans les 5 km sont efficaces ou si cela doit évoluer. Ensuite, deux phases de consultation, en mars et avril : il y aura une consultation des élus sur le périmètre des 20 km, et une consultation du public dans ces communes et en sous-préfecture concernées.

Au retour de ces consultations, la préfecture se laisse un mois pour faire les modifications s'il y a des éléments significatifs à intégrer. Et en juin, ce sera porté à signature des préfets concernés : Préfet du Rhône, qui est également préfet de zone de Défense et de Sécurité, le Préfet de l'Isère et le Préfet de l'Ain, qui est coordinateur sur ce projet.

Philippe Osvepian signale que le CNPE Creys-Malville a aussi un PPI, même si elle n'a pas les mêmes exigences. Est-ce que vous avez croisé les PPI ? Pour savoir quelles sont les communes dans les deux PPI ?

Pierre-Antoine Arvers répond qu'il n'y en a pas ; le périmètre cité est d'un kilomètre autour, et donc il n'y a pas de commune en commun entre les deux.

Retour Post CLI : la commune de Briord est concernée par les deux PPI.

Frédéric Mosneron-Dupin souhaite avoir des informations sur le mode de représentation des communes du nouveau système.

Véronique Baude répond que nous sommes en train d'y travailler, on va réfléchir sur une modification des collèges. Aujourd'hui, rien n'est arrêté. Elle attend beaucoup de la Conférence des CLI à Paris, toutes les CLI se posent la question... Comment vont être représentées les communes,

quid des intercommunalités ? D'ici début 2019 une nouvelle composition de la CLI devrait voir le jour.

Philippe Osvepian indique qu'il était prévu dans le projet de loi qui est encore dans le tiroir. Cela a déjà évoqué à l'ANCCLI l'an dernier. Il est prévu que soit les communes, représentées individuellement, ou alors elles peuvent choisir de manière concertée d'avoir un représentant par communauté de communes. Les deux possibilités sont possibles. Ça doit être une entente entre municipalités, soit toutes les communes veulent être représentées et on fait les réunions au palais des congrès, soit il faudra réfléchir autrement pour se réunir dans un périmètre qui satisfasse tout le monde.

Véronique Baude est d'accord sur cette intervention.

Joël Guerry revient sur le PPI car il a vu qu'il y avait une consultation des élus qui durait deux mois et une consultation de la population qui durait un mois. Il me semble que le public est beaucoup plus nombreux, est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir une consultation du public un peu plus longue ?

Pierre-Antoine Arvers applique strictement ce qui est prévu dans le code de l'Environnement sur les PPI et le code de la sécurité intérieure. C'est notamment pour permettre la tenue du conseil municipal pour statuer, cela prend un peu plus de temps. Mais sur un mois, il y a toute la possibilité de venir consulter, il y a des avis dans la presse pour informer de cette consultation...

Mme Pascale Préveirault indique que cela se passera en mai, et qu'une information large sera faite pour que tout le monde soit bien au courant de cela,

Fabrice Venet pense que les élus ont toute la légitimité, pour représenter la population voire le public puisqu'ils sont, eux, élus. Pas marchands de tapis dans une association, comme vous.

Joël Guerry : Je ne suis pas totalement d'accord avec vous, je suis élu sur une liste d'opposition.

Fabrice Venet : Oui, mais tout de même, c'est la démocratie, et même la Constitution !

Véronique Baude : Nous profiterons de notre lettre de la CLI pour communiquer largement sur ces informations.

7. L'actualité de la centrale

Pierre Boyer estime qu'il est important de partager avec la CLI tout ce qui fait aussi le quotidien des près de 2 000 salariés qui rentrent chaque jour sur le site.

En 2018, jusqu'à aujourd'hui, la centrale a produit 19 TWe, c'est un TWe d'avance sur notre feuille de route fixée à 23.4 TWe. En France, on consomme environ 600 TWe par an, dont 400 produits par le nucléaire. Bugey participe à hauteur de près de 25 TWe par an. Aujourd'hui, le CNPE est en avance sur l'objectif, c'est un vrai motif de satisfaction.

En mai dernier, s'est déroulé le premier raid kayak handisport sur l'Ain, sponsorisé par la centrale. Il était suivi –sans rapport - de la fin de l'académie métier des nouveaux équipiers de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN). En effet, en France, il y a 4 FARN, et on a la chance d'avoir un de ces services régionaux sur la centrale à Bugey. Ces services sont projetés dans le cas de situations météorologiques extrêmes sur les centrales. La FARN a aussi été projeté l'année dernière à Saint Martin après le passage de l'ouragan IRMA. Ce service a accueilli 14 nouveaux équipiers sur les quatre services dont 3 à Bugey.

Le 14 juin, sur la centrale a eu lieu l'exercice incendie en lien avec le SDIS. Cela confirme l'excellent lien que l'on entretient avec le SDIS. Je reviendrai sur la convention du 26 septembre.

Le 15 juin, on a dédié la journée à la sûreté, la sécurité, et l'innovation sur le site, avec 16 stands. C'est une journée annuelle qui touche deux de nos enjeux majeurs que sont la sûreté et la sécurité et un de nos objectifs qui est l'innovation. C'est animé par des agents de la centrale. Cette journée fait partie du dispositif mis en place qui nous permet d'être aujourd'hui le CNPE sur lequel on se blesse le moins en France. C'est un motif de satisfaction et de fierté.

Le 16 juin, on a recouplé l'unité de production n°4 au réseau conformément au contrat qui nous était fixé. L'arrêt avait eu lieu le 27 mars et redémarrage le 16 juin, pour un montant de 32 millions d'euros. Cela bénéficie au territoire puisque près de la moitié – 45% - des dépenses du CNPE se font sur le territoire, c'est-à-dire les trois départements sur lesquels la centrale a une influence, l'Ain, l'Isère et le Rhône.

Le 24 juillet, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir le Préfet de Région, Monsieur Bouillon accompagné du Préfet du département et du Sous-Préfet de la Tour-du-Pin. C'est plutôt d'actualité parce que je crois que le Préfet a été nommé aujourd'hui directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Le 28 juillet, nous avons arrêté le réacteur n°5, pour une visite partielle. Les arrêts pour maintenance peuvent être de trois types : les arrêts simples pour rechargement, avec maintenance minimale, déchargement et rechargement du combustible. Ce sont des arrêts d'environ trente jours. Les arrêts intermédiaires sont appelés visites partielles. Cette année est un peu particulière puisque riche en activités liées au grand carénage et à la préparation des visites décennales. Cela représente de gros travaux avec des arrêts longs.

Donc, le 28 juillet, c'était le début de la deuxième visite partielle du réacteur numéro 5, qui va redémarrer avant la fin du mois. Dans le cadre de cet arrêt, nous initions des activités du grand carénage, à ce titre-là, on a fait une permutation du stator de Bugey 5. C'est une activité assez extraordinaire puisque c'est une pièce qui pèse 320 tonnes et qui a nécessité, pour être manipulée de jumeler les deux ponts de la salle des machines. C'est une opération extrêmement technique et pointue, qui a été réalisée avec succès en août dernier.

Le mois de septembre est traditionnellement réservé aux visites de site. On a donc eu le plaisir d'accueillir 659 visiteurs qui sont venus découvrir les installations, aussi bien au cours des journées du patrimoine que des journées de l'industrie électrique. C'est une mobilisation importante de toutes nos équipes de communication, dont Emmanuelle a la charge. C'est une vraie réussite et comme chaque année, ça a été un succès, et qui va croissant d'année en année.

Début septembre, c'est aussi la rentrée des classes, et nous avons accueilli nos 49 nouveaux alternants. Là aussi, c'est une vraie réussite, année après année, on arrive à recruter, former et pour certains garder sur site, puisque nous embauchons certains des apprentis formés. Ceux que l'on n'embauche pas, nous les accompagnons pour les présenter aux entreprises partenaires, prestataires ou à d'autres industriels qui sont toujours très friands des apprentis que l'on forme, puisque c'est une formation de qualité.

Le 4 septembre, nous avons eu la visite des garantes de la concertation VD4, que vous avez pu présenter Madame la Présidente.

Le 5 septembre, nous avons eu la réunion du Grand Carénage, pour faire le bilan après 9 mois. C'est une instance que j'ai l'honneur de présider avec vous, Madame la Sous-Préfète, dont le rôle est d'anticiper notre programme industriel. Cette instance a pour rôle d'associer le plus possible le territoire, et avoir un bénéfice partagé des travaux réalisés sur les 4 réacteurs.

Le 26 septembre, je vous le disais, on a eu un nouveau moment fort avec les sapeurs-pompiers. Pendant le congrès national des sapeurs-pompiers, qui est la deuxième réunion publique en France après le Salon de l'Agriculture, nous avons signé une convention de mise à disposition d'une pompe de très haut débit qui est nécessaire pour garantir la pleine opérabilité de la FARN chez nous, mais que l'on met à disposition du SDIS, en cas de besoin. On voit malheureusement ces derniers jours qu'il y a bien des situations où il y en a besoin.

Le 29 septembre, on a arrêté le réacteur n°2, pour la troisième visite partielle de l'année, c'est une année chargée. La prévision de dépense est de 35 millions d'euros. Avec les trois visites partielles cette année, c'est près de 100 millions d'euros d'investis dans nos réacteurs.

Fin septembre, on a inauguré notre bâtiment maquette, entièrement dédié à la formation et à la compétence des professionnels qui viennent travailler chez nous, aussi bien EDF que prestataires. Le rôle de ce bâtiment est de mettre à disposition des maquettes de vannes, robinets, tuyaux, des brides, des capteurs, tout le matériel utilisé sur la centrale et sur lequel les personnels peuvent venir s'entraîner. Il est quelque fois difficile de venir s'entraîner in situ, c'est une solution de formation complémentaire au centre de formation déjà très importante que l'on a sur le site. C'est exploité par l'Unité de Formation d'EDF.

Encore une fois une actualité riche et diverse que monsieur Boyer est très content de partager ce soir avec les membres de la cli.

Véronique Baude demande à Monsieur Guerry s'il a une actualité ?

Joël Guerry indique que dans le cadre des actualités, il y a eu le 4 septembre, sur le site, un déversement dans l'environnement de monochloramine à la suite du percement de la tuyauterie et de sa double enveloppe. Il veut savoir si on a pu quantifier, hors des contrôles de l'ASN où il n'avait pas été possible de quantifier la quantité de monochloramine partie dans l'environnement. Est-ce qu'on a des précisions ? Est-ce qu'on a aussi l'origine du percement de cette tuyauterie double enveloppe qui était apparemment récente.

Pierre Boyer répond que l'évènement a eu lieu le 4 septembre, on a deux mois pour instruire et analyser l'évènement. C'est en cours de validation et va partir d'ici la fin de semaine à l'autorité de sûreté. Ce sera abordé dans une prochaine CLI.

Véronique Baude rappelle la réunion publique du 12 novembre prochain à laquelle tous les membres de la CLI sont conviés. Elle remercie les membres pour leur participation et lève la séance.

FEUILLE DE PRESENCE · CLI Abouchoire 2018

NOM Prénom	Structure	Adresse de messagerie
Charles de la Verpillère - Excusé	Député de l'Ain	
Cendra Motin - Excusée	Députée de l'Isère représentée par Laurence Logodec, son attachée parlementaire	laurence.logodec@clb-ain.fr
Jean-Joël Spiteri - Excusé	Commune de Vaux en Bugey	
M. Michaud - Excusé	Sous-Préfet de la Tour du Pin représenté par M. Gindroz, Secrétaire général	
Annie Merle - Excusée	Présidente CLI - Département de l'Isère	
Ariane Pont - Excusée	Chargée de Suivi des CLI de l'Isère	
Lorenzo Poggia - Excusé	Canton de Genève remplacé par M. Oliver PERIC	
Pascal PROVINAULT	SP de Belley	
François Couvraz	Département Ain, Chargé Cli	francois.couvraz@ain.fr
Bougrain Alix	Département de l'Ain Chargé cli	alix.bougrain@ain.fr
Pierre-Antoine ARVERS	Préfecture Ain - Chef BGLC	pierre-antoine.arvers@ain.gouv.fr
Elisabeth LAROCHE	Conseillère Départementale	elisabeth_laroches@yahoo.fr
BRISSON Philippe	Commune de VAUX EN BUGEY	philou.coco@orange.fr
GIREAU Louis	CCI AIN	l.gireau@guillet-tools.com
Oliver Peric	Canton de Genève	oliver.peric@etat.ge.ch

NOM Prénom	Structure	Adresse de messagerie
Lombard Yannick	EDF - CNPE Bugey	yannick-rene-lombard@edf.fr
POUSSEL Laurence	EDF CNPE Bugey	laurence.poussel@edf.fr
POUBRAND Claire	EDF CNPE Bugey	claire.poubrand@edf.fr
LAGADEC Christelle	Conseillère AMBUTRIX	chrislag@gmail.com
DAUBRIAT Alain	Adjoint St Romain de Galbras	alain.daubriat@st-romain@orange.fr
CHOLLIER Patrice	Maire Hiers-sur-Ambry	maire.chollier@gmail.com
GUERRY Joël	Centre Du Nucléaire Bugey	jguerry51@orange.fr
NABYL Nelly	ARS	nelly.nabyl@ars.sante.fr
MOINGEON André	Maire de CHANIEU	andree-moingeon@wanadoo.fr
VALEMBOS Emmanuelle	EDF - CNPE du BUGEY	emmanuelle.valembos@edf.fr
URECKO Bastien	EDF - CNPE du Bugey	bastien.urecko@edf.fr
MOREAU Elee	Journaliste	moreauelee@gmail.com
Hugues de BEAUPUY	SAPIA	h.d.de.beaupuy@plainedelain.fr
Daniel MARTIN	Paris de Bugey	
Christian DEVERNOIS	Conseiller Maire de BYES	christian.devernois@orange.fr

